IV. Repérage dans un plan muni d'un repère

Pour commencer, voir la vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=AHNYuKCoCvU&feature=youtu.be

<u>Définition</u>: Un <u>repère orthogonal</u> du plan est formé par deux droites graduées de même origine et perpendiculaires.

La droite horizontale s'appelle <u>l'axe des abscisses</u>. La droite verticale s'appelle <u>l'axe des ordonnées</u>.

Propriété et définition :

Dans un repère, tout point du plan est repéré par deux nombres relatifs : son abscisse et son ordonnée. Les deux nombres (abscisse ; ordonnée) sont les <u>coordonnées</u> du point.

<u>Exemple</u>: (Repère, points et graduations sont au crayon)

• A a pour abscisse 2 et pour ordonnée 3. Les coordonnées de A sont (2; 3). Cela se note A (2; 3).

• Coordonnées des autres points :

B(2;-4); C(-1;2); D(-3;0);

E(0;-2); O(0;0)

